



# Aide-mémoire

## Développement des soins et services en TÉLÉSANTÉ

1. Définir le besoin clinique :
  - Situation actuelle et souhaitée
  - Avantages de la télésanté dans le contexte
  - [Types d'activité de télésanté](#)
2. Communiquer avec l'équipe de télésanté à l'adresse [telesante.ciusscncn@ssss.gouv.qc.ca](mailto:telesante.ciusscncn@ssss.gouv.qc.ca) pour leur faire part du projet, en mentionnant les éléments suivants :
  - La direction;
  - La définition du projet;
  - Le chargé de projet;
  - Le gestionnaire responsable;
  - Les délais ciblés pour la mise en place du projet.
3. Consulter la [page web télésanté du CIUSSS de la Capitale-Nationale](#) afin de prendre connaissance de tous les éléments pertinents relatifs à cette modalité de soins et services.
4. Rédiger une offre de services en se basant sur le modèle disponible à l'annexe A et en tenant compte de la [Politique relative à la télésanté](#) (PO-52) et des [Lignes directrices en télésanté](#).
5. Planifier le développement du projet de télésanté.
  - Créer un groupe de travail avec les personnes pertinentes au projet en collaboration avec le pilote clinique, incluant un usager partenaire;
  - Planifier une première discussion avec le groupe de travail, le pilote clinique, le pilote technologique, le gestionnaire responsable du projet et le chargé de projet de la direction;
6. Compléter la [fiche projet](#) :
  - a. Déposer à la DQÉPÉ pour l'obtention d'un numéro de projet (selon la procédure CIUSSS en place). Pour tout projet de télésanté, il est requis d'identifier la Direction des services professionnels (DSP) comme direction impliquée afin que l'équipe de télésanté (qui relève de la DSP), soit incluse dans le groupe de travail. La création d'un numéro de projet est requise afin d'assurer l'imputabilité des



projets à la direction concernée, de faciliter la commande du matériel technologique nécessaire à la réalisation du projet, ainsi que d'assurer le suivi du déploiement.

- b. Déposer au comité tactique en télésanté pour approbation et priorisation à l'adresse [telesante.ciusscn@ssss.gouv.qc.ca](mailto:telesante.ciusscn@ssss.gouv.qc.ca). Si le projet est de nature régionale ou provinciale, l'équipe de télésanté impliquera le CCT du RUISSS Université Laval;
7. Élaborer un plan de projet pour suivre les étapes de réalisation.
  8. Développer le projet de télésanté :
    - a. Définir un super-utilisateur;
    - b. Choisir les équipements informatiques nécessaires au projet;
    - c. Appliquer le processus d'acquisition des équipements avec l'équipe de télésanté;
    - d. Définir la plateforme de dispensation des soins et services;
    - e. Écrire l'entente de service (108.1), s'il y a lieu;
    - f. Planifier la formation pour le personnel concerné (voir le [programme de formation et d'orientation en télésanté](#));
    - g. Élaborer un plan de communication.

**Le pilote clinique et le pilote technologique accompagnent les équipes cliniques tout au long du déploiement du projet, mais ces dernières demeurent responsables de l'implantation.**

Mise à jour : 2024-07-16